



Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le   
ID : 001-210101739-20240618-2024\_095\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Mme Catherine BAILLY pour le logement T4 sis 104 impasse des Saules à GEX, couvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2027 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que Madame Catherine BAILLY occupe les fonctions de responsable du service finances à la Ville de Gex, et qu'elle ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

**CONSIDÉRANT** que sa demande de pouvoir rester dans le logement SEMCODA sis 104, impasse des Sauges 01170 GEX loué par la Ville et qu'elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> août 2020,

DÉCIDE

- DE SIGNER** la prolongation du bail d'habitation ci-annexé avec Madame Catherine BAILLY pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2027 et moyennant un loyer mensuel fixé à 406,69 euros + la refacturation des charges locatives réelles.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 18 juin 2024  
Le maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 juin 2024, publiée sur le site internet de la ville le 19 juin 2024.